

ENTRETIEN

« L'accessibilité ne se résume pas à installer un ascenseur »

FRANÇOIS COUTURIER. Le président de l'Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés (AMI) dresse un bilan sans concession de près de quarante ans de politiques prétendument menées en faveur de ces publics fragiles. Accès aux droits et égalité de traitement, insertion, équipements... Il reste tant à faire.

REPÈRES

1964

Création de l'AMI.

1987

La loi oblige les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés.

2005

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

2023

Le Comité européen des droits sociaux affirme que la France ne respecte pas les droits fondamentaux des personnes handicapées.

Vous dirigez depuis 2013 l'Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés¹. Décrivez-nous son rôle et ses missions...

L'AMI est une association de loi 1901. Ses origines remontent à 1936, lorsque des syndiqués de la CGT créent l'Union nationale des tuberculeux civils, devenue ensuite la Fédération nationale de lutte antituberculeuse, puis l'AMI, en 1964. Nous sommes présents sur tout le territoire à travers des comités locaux et départementaux. L'association ne gère aucun établissement, aucun service, elle est indépendante de toute structure d'accueil et de travail. Son objet est de représenter les intérêts des personnes handicapées, réfléchir aux causes de leurs difficultés, rompre l'isolement et le silence, lutter pour leur insertion scolaire, professionnelle et dans tous les aspects de la vie quotidienne, faire connaître leurs droits, en conquérir de nouveaux...

Pour de nombreux observateurs, la couverture médiatique des Jeux paralympiques, l'été dernier à Paris, a permis d'ouvrir les yeux sur la situation des personnes handicapées...

Dans l'esprit de beaucoup, un handicap se voit. Or, dans 80 % des cas, cet handicap est invisible. Si les Jeux paralympiques ont contribué à ce que les gens soient plus attentifs à leur situation, tant mieux, on aura gagné quelque chose. Changer le regard est important, mais pas suffisant. Il faut surtout un changement de politique, de manière à transformer la vie à l'école, au travail, dans la sphère sociale et culturelle.

En prend-on la direction, selon vous ?

On va voir ce qui va se passer, quels moyens vont être donnés aux clubs pour se développer, ouvrir des sections paralympiques, se doter de locaux, de matériel. L'enjeu n'est pas seulement de fabriquer des champions, la question est celle du sport pour tous, que l'on soit handicapé ou pas, car, au départ, les athlètes de

haut niveau sont issus du sport amateur. La pratique sportive de masse est peu développée en France et les coupes promises au budget de l'État et à celui des collectivités territoriales ne portent pas à l'optimisme.

Quel bilan tirez-vous de la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », votée il y a tout juste vingt ans ?

Elle a voulu engendrer beaucoup de choses avec le principe d'une accessibilité généralisée intégrant tous les handicaps, aussi bien d'ordre physique, visuel, auditif que mental. Sauf que le pouvoir en place à l'époque et ceux qui lui ont succédé ne se sont pas donné les moyens de réussir. Par conséquent, on est resté au milieu du gué. Les établissements recevant du public avaient dix ans pour se mettre aux normes. En 2015, dix ans après l'adoption de la loi, aucun n'avait atteint l'objectif. Des agendas d'accessibilité programmée ont été créés, avec une nouvelle échéance, à neuf ans. En 2024, tous auraient donc dû être en conformité, mais on en est toujours très loin.

À quoi est dû ce retard, selon vous ?

Au manque de volonté. Au moment de faire des choix financiers, l'accessibilité aux personnes handicapées passe après tout le reste. Les entreprises et les administrations ne peuvent pas mettre en cause la complexité des normes car, aujourd'hui, la plupart des équipements ne sont pas difficiles à installer. Des toilettes surélevées, par exemple, ce n'est pas ce qui coûte le plus cher, il faut simplement agrandir l'espace. Beaucoup d'acteurs ont demandé des dérogations en arguant de l'ancienneté des bâtiments, mais il y a des choses à faire, rien n'empêche de programmer les travaux sur dix ans. Pendant cinquante ans, on nous a dit qu'il n'était pas possible d'aménager le métro parisien. Or, comme par enchantement, avec les Jeux à Paris, la



Président de l'Ami, porteur d'un handicap cérébro-moteur de naissance, Francois Couturier est un militant inlassable de la cause des invalides et handicapés.

MATTHIEU DELATY / HANS LUCAS

« Dans l'esprit de beaucoup, un handicap se voit. Or, dans 80 % des cas, cet handicap est invisible. »

présidente de la région Île-de-France a fait en sorte que les travaux puissent être lancés rapidement. Les ingénieurs en charge du dossier savaient depuis longtemps que c'était possible... mais c'est un chantier si colossal, qui engage tellement de gros investissements. Après, l'accessibilité ne se résume pas à installer un ascenseur. Il faut penser à des balises sonores pour les personnes malvoyantes, à des boucles d'induction magnétique [système de transmission radio qui permet d'entendre correctement sans contrainte de distance ou de bruits parasites, NDLR] pour les malentendants, etc.

La loi oblige les entreprises à compter 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs. Dans les faits, on se situe autour de 3,5 %. Comment l'expliquez-vous ?

La raison principale est que le patronat fait tout pour contourner la loi de 1987. C'est valable aussi pour de nombreuses administrations. Comment font-elles ? Elles font reconnaître comme travailleurs handicapés

certains de leurs salariés qui peuvent entrer dans les quotas – les diabétiques, par exemple – et qui n'ont pas spécialement de problème d'adaptation à leur poste de travail. Ce qui leur permet de payer une contribution moindre à l'Agefiph [Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées], qui gère le système. C'est pourquoi nous nous battons pour une politique de maintien dans l'emploi plus volontaire afin d'éviter, notamment, les inaptitudes au travail. Ça éviterait que des gens se fassent jeter dehors parce qu'ils ont un problème de santé. C'est le travail qui doit s'adapter à la femme ou à l'homme, pas le contraire. Il faut aussi une politique d'insertion sur le long terme. Soutenir un para-athlète, c'est bien, mais ça ne fait pas une politique. Dans le registre de la formation, on remarque, par exemple, que le niveau de qualification est plus faible que le niveau général. Mettre les gens à niveau demande un travail de fond, dégager de l'argent pour leur permettre de vivre pendant ce temps-là. Ça commence dès l'école et c'est pourquoi il faut défendre le statut des AESH [accompagnantes d'élèves en situation de handicap], réclamer leur rattachement à la fonction publique. Elles ont des salaires de misère – 800 euros, au mieux dans la mesure où elles occupent principalement des temps partiels –, des conditions de travail difficiles et, comme elles sont en sous-effectif, elles doivent parfois suivre jusqu'à quatre élèves. Comment travailler correctement dans ces conditions ? Chaque année, plus de 40 milliards d'euros sont injectés dans les politiques de handicap,

« Les travailleurs des Esat ne bénéficient pas des mêmes droits que les salariés des entreprises où ils travaillent. »

mais qu'est-ce qu'on en fait ? Quels objectifs donne-t-on aux établissements médico-sociaux ? On peut, à un moment donné de sa vie, avoir besoin d'une structure spécifique, mais la priorité doit être l'insertion en milieu ordinaire. On pourrait assigner aux Esat [établissements et services d'accompagnement par le travail] cette mission. Cela demanderait un encadrement un peu spécifique. Les associations gestionnaires tiennent de beaux discours, mais elles se préoccupent avant tout de faire tourner leurs boutiques. L'accompagnement social est souvent réduit à la portion congrue, certains, même, n'emploient plus d'assistants sociaux ou de psychologues. Il faut repenser leurs finalités.

Pour quelle raison l'AMi a-t-elle créé, avec quinze autres associations, le Collectif Esat ?

Parce que les 120 000 travailleurs en Esat n'ont pas le statut de salarié, ils sont régis par le Code de l'action sociale et des familles. Ils sont payés en moyenne 350 euros par mois, au regard de leur temps de travail réduit, alors que sur le plan strict de la productivité, notamment, ils ne sont pas moins efficaces et rentables que les autres salariés. Depuis quelques années, on voit des Esat créés hors les murs. On fait croire ainsi aux gens qu'ils évoluent en milieu ordinaire mais, en réalité, ils sont mis à disposition, ils ne bénéficient pas des mêmes droits que les salariés des entreprises où ils travaillent. La loi en faveur du plein-emploi de décembre 2023 leur a octroyé des droits supplémentaires, comme les chèques-vacances, la mutuelle, le droit de se syndiquer, mais il faut aller plus loin. Suite à la sortie du livre-enquête de Thibault Petit en 2022, *Handicap à vendre*, qui dénonce le système et les conditions de travail dans les Esat, nous avons monté avec d'autres associations ce collectif pour la reconnaissance du statut de salarié pour les personnes handicapées qui travaillent dans ces établissements. Parmi

les syndicats, seules la CGT, Solidaires et la FSU ont rejoint le collectif. Nous avons adressé plusieurs lettres ouvertes à l'ex-Premier ministre, au chargé des personnes handicapées, au ministère du Travail. Une seule réponse nous est parvenue, du ministère du Travail, l'avant-veille de la censure du gouvernement de Michel Barnier.

Le 10 octobre, lors des Assises du handicap organisées par six fédérations de la CGT², vous avez aussi insisté sur l'accessibilité numérique...

Oui, car il n'y a pas que l'accessibilité physique. Avoir la maîtrise d'un ordinateur quand on est malvoyant ou que l'on souffre d'un handicap moteur est déjà, en soi, difficile. En outre, il faut pouvoir remplir les demandes de prestations ou autres. Si vous n'êtes pas accompagné pour le faire, ça peut être très compliqué. Dans nos permanences, on passe entre trois quarts d'heure et une heure à comprendre les besoins de la personne et remplir le dossier. Ça prend plus de temps encore quand celle-ci ne maîtrise pas la langue française. C'est pourquoi nous insistons pour que la version papier reste disponible. Passer au tout-numérique implique de se créer des codes, des mots de passe, etc. Ça devient vite difficile à gérer et, comme pour le RSA [revenu de solidarité active], cela augmente le risque de non-recours aux droits.

En avril 2023, la France a été condamnée par le Comité européen des droits sociaux pour non-respect de ses obligations vis-à-vis des personnes en situation de handicap...

Oui, mais la situation ne s'est pas arrangée pour autant. La priorité numéro un est, je le répète, l'insertion en milieu ordinaire. Mais ce n'est pas toujours possible, et l'alternative ne peut pas être l'isolement et l'exclusion. Le droit à la dignité et à la citoyenneté ne doit souffrir d'aucune exception. Nos revendications portent sur l'accessibilité, la santé – baisser le coût des mutuelles, remettre en place des hôpitaux de proximité... –, mais aussi les ressources. Aujourd'hui, l'allocation adulte handicapé devrait se situer au niveau du Smic, pas en dessous du seuil de pauvreté.

■ ENTRETIEN RÉALISÉ PAR JEAN-PHILIPPE JOSEPH

1. Plus d'infos sur ami-nationale.com

2. Filpac CGT ; CGT Construction ; CGT Métallurgie ; CGT Mines et Énergie ; CGT Intérim ; CGT Banques et Assurances.